

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

**Etaient présents (68 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne -

MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

**Ont donné pouvoir (83 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel – SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

**Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain – MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

**Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

**Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 151 voix**

**Début de séance : 14h30**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

## RAPPELS DE FONDAMENTAUX

---

La **vocation** du classement *Parc naturel régional* est, sur un territoire bio-géographiquement cohérent, de pérenniser ses patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles. Cela passe par la préparation et l'adoption d'une charte engageant les acteurs publics dans un projet ambitieux et innovant à 15 ans, de gestion et de développement durable du territoire.

Profitant aux acteurs locaux, aux visiteurs et aux générations futures, ce projet regroupe des principes et démarches volontaristes de protection des patrimoines, ainsi que de valorisation économique et culturelle durable des ressources locales. Plus précisément, au regard des enjeux propres au territoire, la charte du Parc doit permettre de :

- > protéger les patrimoines naturels et paysagers, notamment par une gestion adaptée
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- > contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherches.

Dans le cadre fixé par la charte, conformément à la législation, un **syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc** veille à son respect et à sa mise en œuvre notamment au regard des engagements adoptés. A ce titre, également,

- > il est associé et/ou consulté dans le cadre de nombreux projets (documents de planification, études d'impact...)
- > il « assure la cohérence des engagements des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés et de l'Etat et en coordonne tant la mise en œuvre, notamment par une programmation financière pluriannuelle, que l'évaluation de cette mise en œuvre et le suivi de l'évolution du territoire ».

Grâce à son ingénierie qualifiée et sa capacité d'animation et de coordination, le Syndicat mixte du Parc mène des actions diverses pour aider les signataires à mettre en œuvre la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans la dynamique (socioprofessionnels, habitants...).

## OBJET DE LA DELIBERATION

---

Le classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne arrivant à échéance en juin 2028, il convient d'envisager son renouvellement 2028 » 2043 par l'Etat. Dans cette perspective, **le Comité syndical du Parc est présentement amené à délibérer pour solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes** afin qu'elle prescrive la révision de la charte début 2024, en vue qu'elle demande ce reclassement à l'issue de cette procédure au titre de sa compétence de l'aménagement du territoire.

Pour cette saisie, le Comité syndical doit proposer les éléments suivants exigés par le Code de l'environnement :

1. les arguments motivant le projet de reclassement du Parc
2. un périmètre d'étude
3. des modalités pratiques de conduite de la révision
4. le détail de la mission du Syndicat mixte du Parc pour animer cette procédure que pourrui déléguer la Région par voie de convention.

La révision d'une charte de Parc naturel régional consistera à établir tout d'abord des « études préalables », soit :

- > un **diagnostic du territoire** comprenant un inventaire du patrimoine et l'analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ; s'agissant d'un projet de reclassement du Parc, il s'agira d'établir prioritairement les évolutions du territoire depuis son précédent classement (2013) en prenant en compte l'ensemble des facteurs liés ou non à la mise en œuvre de la charte
- > une **évaluation de la mise en œuvre de la charte** en cours, comprenant une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.

Puis, sur cette base, la **future charte** devra être préparée avec l'ensemble de ces pièces :

- > un rapport établissant :
  - des orientations et leurs mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement (15 ans)
  - au regard de celles-ci, les engagements pour leur mise en œuvre des signataires : (Communes et EPCI à fiscalité propre du territoire), Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc et l'Etat
  - un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre, ainsi que de suivi de l'évolution du territoire, établis au regard des mesures prioritaires et phares de la charte
  - les modalités de gouvernance et de concertation
- > des annexes comprenant notamment :
  - la liste des Communes du périmètre d'étude qui auront approuvé la charte (ou constituant du moins le périmètre de classement potentiel)
  - la liste des EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte
  - le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc
  - le programme d'actions envisagé par le Syndicat mixte du Parc pour les 3 premières années du classement et son plan de financement
  - une évaluation environnementale de la charte.
- > un plan de Parc représentant :
  - le périmètre de classement potentiel et le périmètre formé par les Communes ayant approuvé la charte
  - toutes les zones du territoire délimitées selon leur nature, leur vocation dominante...
  - les mesures territoriales définies dans le rapport.
  -

## **1. ARGUMENTS MOTIVANT LE PROJET DE RECLASSEMENT DU PARC**

Plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine, les Volcans d'Auvergne sont reconnus pour leur forte valeur patrimoniale, comme en témoigne leur classement en Parc naturel régional depuis 1977 et de nombreuses autres mesures de préservation et de labels : volcans, paysages, biodiversité, espaces remarquables, cours d'eau, lacs, tourbières, architecture, monuments, village, bâtis traditionnels, patrimoine immatériel...

**→ Afin de motiver l'importance de poursuivre et de développer les initiatives en leur faveur et de ses acteurs, il s'agit de rappeler tout d'abord le caractère remarquable et fragile de ces patrimoines (souvent unique, en France et/ou en Europe, conservé grâce à la mise en œuvre des chartes précédentes du Parc), ainsi que la responsabilité collective pour pérenniser cette situation.**

### **A. Le plus grand Parc volcanique d'Europe et des sites emblématiques**

Véritable livre à ciel ouvert, le Parc des Volcans d'Auvergne révèle une histoire volcanique exceptionnelle de plus de 12 millions d'années d'éruptions successives, depuis la formation de l'ancestral massif cantalien jusqu'à celle plus récente de la Chaîne des Puys. La diversité de ses processus éruptifs et leur étalement géographique font du Parc un espace prioritaire en Europe.

Ses sols et son sous-sol sont riches en matériaux volcaniques, parfois spécifiques du territoire : pouzzolane, trachyte, pierre de Volvic, basalte...

Le Parc des Volcans d'Auvergne abrite de nombreux sites classés et sites inscrits qui participent à la reconnaissance et à la protection de sa richesse paysagère. Une grande partie des lieux emblématiques du Massif Central sont présents dans le Parc.

En termes de menaces, les sols volcaniques de ses 3 massifs sont souvent meubles en surface et par conséquent fragilisés par l'action des intempéries et l'impact de la forte-fréquentation touristique de sites emblématiques pour lesquels il est primordial de poursuivre leur gestion et leur restauration, ainsi que la maîtrise et la diffusion de leur fréquentation.

## **B. Un immense cœur de nature et une biodiversité exceptionnelle**

La densité importante de sites naturels (près de 200), leur état de conservation -souvent assez bon – et leurs spécificités, font du Parc des Volcans d'Auvergne :

- > un important réservoir de biodiversité en soi, aux échelles du Massif central et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées pour le déplacement des espèces montagnardes, en particulier celles qui vivent dans les prairies, pelouses et landes. Leur continuité et leur pérennité sont donc essentielles.

La diversité et l'organisation en mosaïque de ses milieux naturels (prairies, landes, pelouses, forêts, falaises, crêtes, zones humides, tourbières, lacs, cours d'eau...), la variété de leurs sols, le climat de moyenne montagne, ainsi que le maintien du pastoralisme dans les prairies et estives de montagne expliquent la présence d'une forte biodiversité sur ces espaces qui abritent souvent des espèces de faune et de flore rares, menacées et parfois endémiques.

Se rapprochant de la proportion observée dans les parcs nationaux, près de 70% des espaces composant le Parc des Volcans d'Auvergne sont inventoriés et/ou protégés au titre de la protection de la nature.

Ces constats confèrent une grande responsabilité collective aux acteurs locaux et institutionnels pour préserver les réservoirs de biodiversité des impacts notamment de la pression urbaine, de la sur-fréquentation touristique, ainsi que du changement climatique.

## **C. Des enjeux eau importants localement et à plus large échelle**

Avec la présence près de 4 000 km de cours d'eau et de nombreuses sources, le Parc des Volcans d'Auvergne est situé dans une zone où le réseau hydrographique est le plus dense de France. Toutefois, ces ressources en eau sont fragilisées par les activités anthropiques et le changement climatique.

Sa position géographique est stratégique car il est situé en amont des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne et c'est dans ce territoire que naissent de nombreuses rivières remarquables, comme la Dordogne, affluent de la Garonne, ou la Sioule et l'Alagnon dont les eaux alimentent l'Allier, puis la Loire. Là encore, la responsabilité des acteurs de l'eau est importante.

Le Parc compte également de nombreux lacs, dont près de 70 % des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne et une trentaine d'origine volcanique ou glaciaire. Ces milieux sont relativement préservés, mais demeurent fragiles pour la qualité de leurs eaux et la présence d'une biodiversité exceptionnelle.

Enfin, les Volcans d'Auvergne sont parsemés de mares, de prairies humides et d'exceptionnelles tourbières d'altitude, qui forment un réseau dense et généralement en bon état de conservation : en particulier, 36 communes des plateaux du Cézallier et de l'Artense concentrent à elles-seules 240 tourbières qui abritent de nombreuses espèces.

Leur densité et, en grande majorité, leur bon état de conservation, abritent des populations d'espèces noyaux, bastion au niveau national. Ces milieux jouent également un rôle important comme zone tampon vis-à-vis du circuit de l'eau.

Pour préserver la ressource en Eau devenant rare et ces nombreux milieux aquatiques exceptionnels, il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement des politiques locales de l'eau et l'adaptation des pratiques locales.

#### **D. Un territoire « puits de carbone » et doté d'un air et d'un ciel de qualité**

La présence considérable de prairies, de forêts et de tourbières dans le territoire confère au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle essentiel :

- > de captation du gaz carbonique, enjeu important avec le changement climatique
- > de préservation de la qualité de l'air et du ciel nocturne
- > de conservation de zones plus fraîches que les zones urbanisées situées en aval.

Cette caractéristique représente un réel atout pour l'environnement et la qualité de vie des habitants et motivé l'importance de poursuivre les actions visant à faire reconnaître et préserver ces ressources du territoire.

#### **E. Une culture traditionnelle toujours ancrée**

En se déplaçant dans le Parc des Volcans d'Auvergne, on retrouve un patrimoine bâti ancien varié et de grande qualité :

- > près de 1000 sites archéologiques recensés
- > de multiples châteaux, ainsi que des édifices représentant l'art roman
- > en altitude, des burons qui représentent un héritage culturel majeur
- > de nombreux villages (dont beaucoup de lieux historiques et touristiques), dotés d'un patrimoine vernaculaire riche (croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs...) et d'une architecture traditionnelle, témoins de la vie économique et sociale passée.

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'un patrimoine culturel vivant, issu d'une longue et riche histoire, que le reclassement du Parc contribuera à pérenniser et valorise. Il s'agit notamment :

- > de savoir-faire locaux qui participent toujours à l'identité du Parc et permettent des productions de qualité : fromages, salaison, eaux minérales, produits à base de gentiane, pierre volcanique taillée et émaillée...
- > de richesses immatérielles : langue locale, contes et légendes, recettes culinaires...

**→ La motivation du reclassement du Parc s'argumente également au regard des enjeux du développement durable du territoire :**

#### **F. La transition énergétique à opérer**

Vaste territoire de moyenne montagne, caractérisé par une faible densité de population, un habitat globalement ancien et un éloignement des bourgs centres et agglomérations (nécessitant des déplacements assez longs), le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante et une dépendance aux énergies fossiles.

Devenant à la fois rares et très néfastes pour le climat (dont les effets du réchauffement sont déjà visibles dans le Parc), il convient d'agir vis-à-vis de ces énergies en poursuivant la dynamique insufflée par la charte en cours :

- > réduire prioritairement la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- > développer la production d'énergies renouvelables à partir des ressources du territoire, en les diversifiant et tout en garantissant le respect des patrimoines et activités locales qui fondent le classement du Parc.

#### **G. Des activités économiques à encourager pour plus de durabilité**

L'agriculture génère de nombreux emplois dans le Parc des Volcans d'Auvergne.

Sa spécialisation dans l'élevage et la transformation fromagère permettent les productions de qualité précitées, tout en contribuant à la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire. En plus des productions Bio, de nombreuses productions spécifiques du Parc sont qualifiées, témoignant ainsi de pratiques durables et d'ancrages au territoire :

- > 5 AOP fromagères : Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers
- > des labels rouge pour les bœufs fermiers de race Salers et Aubrac

Pour autant, la crise économique nationale et internationale touche le Parc des Volcans d'Auvergne, impacté également par les évolutions des demandes sociétales et les conditions particulières du travail en montagne.

Ces difficultés rencontrées par la profession agricole font que le nombre d'exploitations est en chute et que leur reprise n'est pas suffisamment assurée. Cette situation peut conduire à un agrandissement des exploitations et des changements de pratiques nettement moins favorables aux patrimoines, aux savoir-faire et à la dynamique sociale du territoire.

L'accompagnement des agriculteurs et la pérennisation de pratiques adaptées, comme le pastoralisme par exemple, demeurent donc des enjeux prégnants pour lequel le Syndicat mixte du Parc œuvre depuis le premier classement de 1977.

Une autre activité économique majeure caractérise le Parc, à savoir le tourisme et les activités de pleine nature : en effet, au plan national et international, les Volcans d'Auvergne constituent une destination de renommée et font du Parc une zone française importante de fréquentation touristique, notamment estivale, comme en témoigne l'étude de notoriété menée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2021.

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur sur le territoire avec de nombreux atouts :

- > une offre originale, autour de grands espaces de nature et de paysages uniques en Europe, de sites à forte notoriété et d'équipements touristiques majeurs
- > une position géographique centrale en France, une bonne desserte autoroutière Nord-Sud et Est-Ouest
- > l'adéquation avec les nouveaux modes de vacances, basés sur des congés plus courts, la recherche d'authenticité et la pratique d'activités de pleine nature et de loisirs sportifs.

Le reclassement du Parc permettra à la fois d'encourager le développement d'offres écoresponsables et la maîtrise de la fréquentation de sites naturels emblématiques du territoire.

Le projet 2028 » 2043 pourra également contribuer au maintien de savoir-faire et de pratiques durables dans d'autres domaines notamment la gestion sylvicole et les filières locales du bois, ainsi que l'artisanat, en particulier autour de la filière pierre volcanique.

## **H. L'accueil de nouveaux habitants et actifs**

Comptant, ces dernières années, une population relativement stable d'environ 90 000 habitants, le Parc des Volcans d'Auvergne connaît pourtant des écarts de densité qui s'intensifient : si le secteur des Monts Dore ne subit qu'une faible érosion de sa population, les régions naturelles du Cézallier et de l'Artense, et surtout la partie Sud du Parc, connaissent une baisse importante de leur nombre d'habitants, alors que sa partie Nord (secteur Chaîne des Puys porche de la métropole clermontoise) ne cesse de progresser au regard de ce critère.

Dans les zones précitées de régression démographique, cette évolution s'accompagne d'un vieillissement de la population dont les conséquences sont fortes et dommageables : baisse de vitalité économique, déprise agricole, dégradation et érosion des patrimoines culturels.

Les politiques locales tentent alors de favoriser le renouvellement du tissu artisanal et commercial, ainsi que de l'offre de services à la population.

L'accueil touristique et le maintien d'activités traditionnelles du territoire contribuent largement à cet effort.

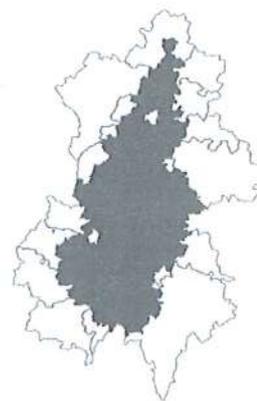
En mettant en avant les spécificités locales (paysages, nature, qualité de vie...), le classement du Parc contribue à promouvoir l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux habitants et actifs.

La future charte constituera donc très probablement un facteur au service de cet enjeu social et économique.

→ Enfin, deux contextes majeurs motivent sont à prendre en compte.

### I. La mise en synergie à l'échelle supra-epci

Depuis la fusion des intercommunalités faisant suite à la loi NOTRE de 2015, le Parc des Volcans d'Auvergne est concerné par de nombreux EPCI qui le chevauchent - presque tous - seulement pour partie.



Gérant des bassins de vie bien plus étendus que par le passé, ces intercommunalités sont désormais dotées de projets de territoire ambitieux, de compétences élargies et de budgets plus importants, leur permettant d'établir des politiques fortes et, à ce titre, de mener de nombreuses actions et animations dans des domaines variés.

La révision de la charte du Parc, en vue de son reclassement jusqu'à 2043, devrait l'occasion de proposer des mesures répondant aux enjeux supra de la préservation et de la valorisation de patrimoines et des ressources locales essentiels au territoire et au-delà.

Il s'agirait ainsi de contribuer à l'articulation et la mise en synergie des politiques intercommunales, mais aussi de favoriser le caractère innovant, exemplaire et transférable de leurs projets et d'imaginer la façon de leur apporter diverses plus-values, en termes de connaissances des spécificités locales, de pratiques adaptées, d'ingénierie.

### J. L'enjeu crucial de l'accompagnement du territoire dans les grandes transitions

A l'heure où des scientifiques échangent sur la question de définir une nouvelle période géologique à partir de laquelle l'humanité aurait, par son activité, instauré des changements globaux surpassant les phénomènes naturels, il est important de développer localement la prise de conscience et d'intégrer les grandes transitions qui doivent concerner les Volcans d'Auvergne : transition climatique, transition énergétique, transition écologique, transition alimentaire....

L'accompagnement du territoire autour de nouvelles pratiques prônant le respect des ressources locales et la sobriété dans les

consommations, la solidarité, l'innovation... relève particulièrement des valeurs et démarches du Parc naturel régional et nécessitera très probablement de guider les acteurs dans cette voie davantage que par le passé.

Pour apporter des éléments de connaissance, conseiller, faciliter le transfert d'expériences...,

le Syndicat mixte du Parc dispose de savoir et de savoir-faire en la matière.

Toutefois, la surface importante du Parc et le nombre significatif d'acteurs font qu'il sera certainement nécessaire de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance, d'animations territoriales... et un rapprochement avec des vecteurs locaux pour démultiplier les actions à mener.

L'ensemble de ces arguments fera l'objet d'une note détaillée communiquée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.



## 2. DETERMINATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE DE LA REVISION DE CHARTE

---

Fixé par la Région dès la prescription de la révision de charte, sur proposition du Comité syndical du Parc, le périmètre étude est la zone délimitant les Communes à associer à la préparation des études préalables et de la nouvelle charte. Il pourra évoluer lors de la révision de la charte du Parc :

- dans les 6 mois suivants la délibération de la Région prescrivant la révision de charte, pour tenir compte de l'avis d'opportunité du Préfet de Région rendu.
- au stade final du projet de charte, s'il diffère toujours de l'avis d'opportunité du Préfet de Région, sauf si la Région en fournit les raisons.

Ce périmètre doit être justifié par la présence de patrimoines riches, de ressources et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc, tel que prévu par le code de l'environnement (cf. article R 333-4, spécifiés par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 – article 5). Plus précisément, il s'agit de veiller à ce que :

- **la qualité et l'identité des patrimoines** naturels, paysagers et culturels du territoire représentent pour la Région un ensemble remarquable, mais également fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national
- **le territoire soit cohérent et pertinent** en termes de limites, au regard des patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur, ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur **existants ou projetés**.
- **le Syndicat mixte du Parc soit en capacité d'agir** sur le territoire.

A noter également les nouveaux critères du Code de l'environnement pour valider l'adoption de la charte par les Communes, cette donne pouvant influencer le dimensionnement du périmètre d'étude : obtenir, au regard de ce périmètre, les 2/3 du nombre total des Communes, les ¾ de la surface totale, la ½ de la population totale.

Pour mémoire, **lors de la précédente révision**, les instances partenariales avaient acté le principe de ne pas étendre le Parc considérant qu'il s'agissait d'un territoire très vaste et qu'il serait difficile d'agir sur de nouvelles Communes.

Concernant **la révision à venir** de la charte du Parc, des éléments nouveaux de contexte pourraient amener à revoir légèrement cette position, comme l'a envisagé le Bureau syndical du Parc lors de sa réunion du 18 octobre 2023, à savoir quelques extensions proposées ci- après.

- ➔ Vis-à-vis du périmètre de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial en 2018, le Parc des Volcans d'Auvergne comprend déjà l'élément majeur que constitue la Chaîne des Puys. A l'occasion de la révision de la charte, il pourrait être intéressant de proposer l'intégration de Communes du Bien situées à la marge, de façon à prendre en compte des éléments importants de leurs patrimoines et poursuivre sereinement les actions menées dans le cadre de sa gestion.
  - Sur **Chamalières et Bromont-Lamothe**, la limite du Bien inscrit au Patrimoine mondial ne concerne que quelques parcelles de ces Communes ; leur intégration au périmètre d'étude ne semble donc pas suffisamment justifiée.
  - Concernant **Durtol, Royat et Romagnat**, s'agissant de Communes urbaines à très urbaines, seules leurs franges Ouest boisées seraient concernées, ce qui signifierait une intégration seulement pour partie et donc une gestion peu aisée au titre du Parc. Il n'est donc pas proposé leur intégration au périmètre d'étude.

Cependant, les relations avec Chamalières, Durtol, Royat et Romagnat pourraient être renforcées dans le cadre des partenariats existants : en tant que collectivités de Clermont Auvergne Métropole, ces 4 collectivités sont en effet couvertes par :

- la convention dite « aggro porte » établie avec la métropole depuis 2013
- une convention de mise en œuvre de la gestion partenariale du Patrimoine mondial.

De plus, Chamalières, Durtol et Royat sont des *Communes partenaires du Parc* (liées au Syndicat mixte du Parc par des conventions spécifiques).

De la même manière, le statut de *Commune partenaire du Parc* pourrait être proposé à Bromont-Lamothe si la Commune confirme son intention de le solliciter.

- ▷ Plus au Sud, **Le Crest** (1 280 habitants, *Commune partenaire du Parc*) et **Saint-Amant-Tallende** (1 750 habitants) sont concernées par la présence et/ou l'accès à la Montagne de la Serre, un site en cours de classement au titre des paysages et pour lequel l'élaboration d'un projet de schéma partagé pour sa gestion à venir est envisagée. Leur intégration au périmètre d'étude de la révision est donc proposée.

→ Bien qu'elle ne fasse pas partie du Bien inscrit au Patrimoine mondial, **La Roche-Blanche** (3 500 habitants) dans le Puy-de-Dôme pourrait également être sollicitée pour intégrer le périmètre d'étude : faisant partie également de Mond'Averne communauté, cette *Commune partenaire du Parc* dispose en effet sur son territoire notamment du plateau de Gergovie, soit un espace issu du volcanisme, qui dispose d'un patrimoine paysager et culturel remarquable (oppidum gaulois et lieu de la défaite infligée par Vercingétorix à Jules César en 52 avant JC) envisagé pour un projet de Grand site de France.

→ La Commune de **Saint-Diéry** (476 habitants) dans le Puy-de-Dôme dispose également de réelles spécificités volcaniques et historiques pour intégrer le Parc (coulée de lave, cheminée de fée, château-fort transformé au XVIIIe, château médiéval, chapelles, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, source ferrugineuse, rivière emblématique « la Couze Pavin »...).

Territoire du pays des couzes et seule Commune de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ne faisant pas partie actuellement du Parc, Saint-Diéry est une *Commune partenaire du Parc* depuis la création de celui-ci en 1977.

→ Il serait légitime de proposer aux Communes de **Nébouzat** (826 habitants) dans le Puy-de-Dôme et de **Valette** (235 habitants) dans le Cantal leur réintégration au Parc.

S'agissant de Communes territoriales du Parc de 1977 à 2012, elles disposent d'indéniables atouts patrimoniaux et sont impliqués dans plusieurs actions (Natura 2000 notamment).

→ **Neussargues-en-Pinatelle** (1 728 habitants) dans le Cantal est actuellement classée Commune territoriale du Parc des Volcans d'Auvergne seulement pour partie car elle est le fruit de la fusion, en 2016, des Communes précédemment territoriales de Virargues, Sainte-Anastasie et Chalinargues, et, en périphérie, de Neussargues-Moissac (*Commune partenaire du Parc*) et Celles. Afin de faciliter la gestion au titre du Parc, il pourrait être envisagé de proposer à Neussargues-en-Pinatelle d'intégrer en entier le Parc.

A noter, toutefois, la décision des élus de Neussargues-en-Pinatelle en février dernier de demander la « dé-fusion » de la Commune. La décision finale appartient au Préfet.

Dans le cas de figure où la « dé-fusion » de la Commune ne serait pas prononcée et que celle-ci envisagerait favorablement son adhésion au Parc pour l'ensemble de son périmètre, **l'intégration de deux autres Communes contiguës à Neussargues-en-Pinatelle pourrait être également étudiée** afin de veiller à la fois à une cohérence patrimoniale et territoriale, soit :

- **Ussel**, une *Commune partenaire du Parc* depuis 2000 : pont gallo-romain, église romane du XIII<sup>e</sup> siècle, estives, patrimoine vernaculaire...
- **Coltines**, une *Commune partenaire du Parc* depuis sa création et ayant mentionné dans une délibération prise spontanément en 2010 (lors de la précédente révision de charte) son souhait d'intégrer le Parc des Volcans d'Auvergne : musée de l'agriculture auvergnate dans une ferme du XVII<sup>e</sup> siècle, dolmens de Toul...

Ces deux Communes sont également caractérisées par la présence de villages typiques de Haute-Auvergne, situés sur un haut plateau formé par les coulées de lave de l'ancien volcan du Cantal ; elles appartiennent aux périmètres de la Zone de Protection Spéciale et de la Zone Spéciale de Conservation des oiseaux.

L'intégration de ces 3 Communes permettrait également de mieux prendre en compte dans le Parc le périmètre de Hautes Terres Communauté.

→ Enfin, l'intégration du secteur composé des Communes suivantes pourrait être étudiée :

- **Trémouille-Saint-Loup** : ancienne *Commune associée du Parc*<sup>a</sup> (de 1993 à 2000), ayant demandé récemment à intégrer le Parc
- **Labessette et Tauves\*** : *Communes partenaires du Parc*
- **Singles\*** si intégration de Tauves et de Larodde : demande récente du statut de *Commune partenaire du Parc*
- **Larodde\* et Avèze.**

\* Larodde, Singles et Tauves avaient sollicité leur intégration au Parc lors de la précédente révision de charte.

Formant une entité contigüe au Parc, leurs territoires s'avèrent être particulièrement pertinents au plan patrimonial et leur intégration au Parc permettrait d'assurer une meilleure cohérence de traitement dans le Parc des enjeux du bassin de la Dordogne et de l'unité paysagère « Artense » dans le Parc.

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'un rapport détaillé communiqué à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

---

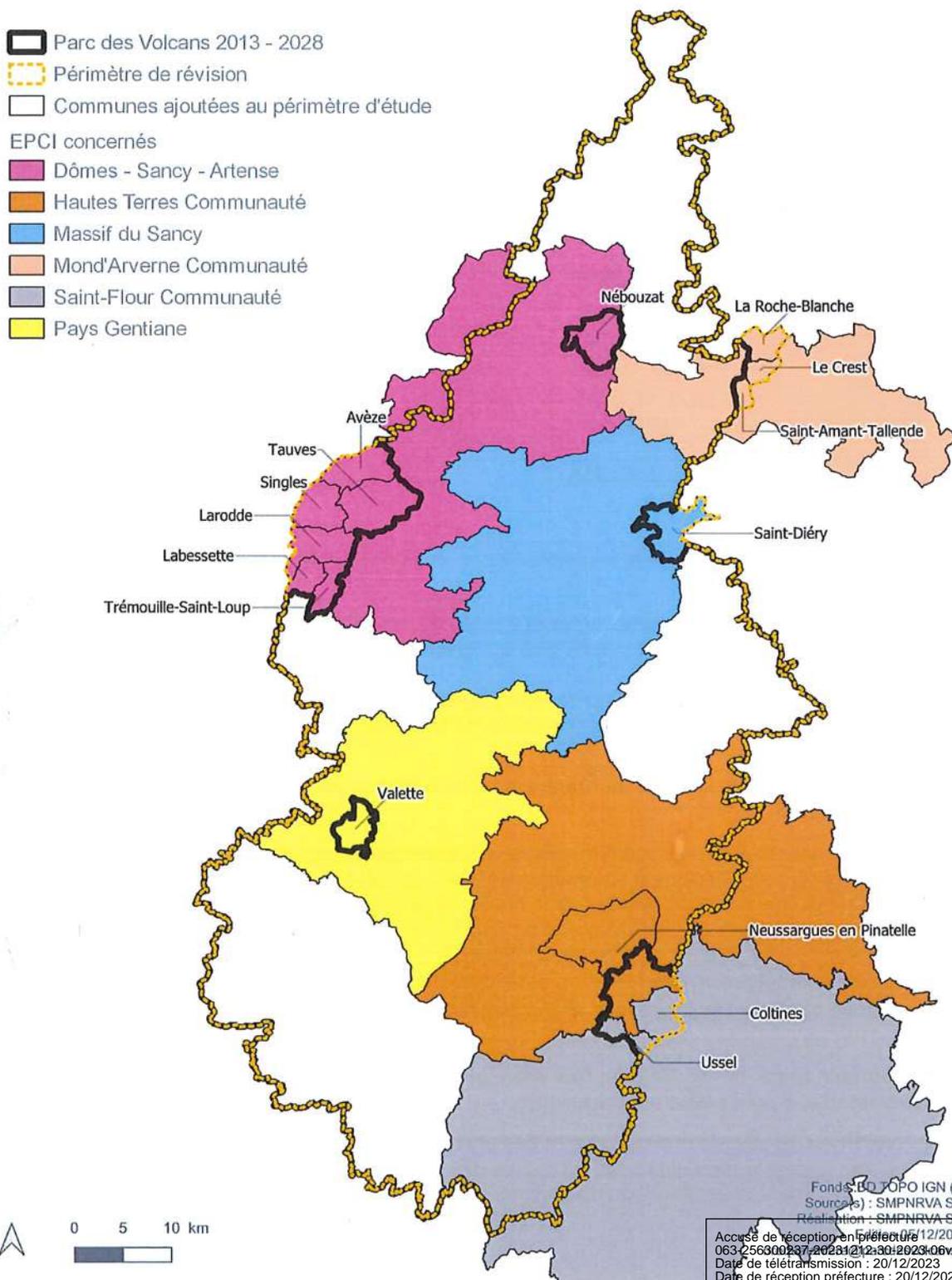
<sup>a</sup> « Communes associées » était la dénomination de « Communes partenaires » avant 2000. Les Communes associées adhéraient au Syndicat mixte du Parc, ce qui n'est pas le cas des Communes partenaires qui sont liées au Syndicat mixte du Parc par le biais d'une convention de partenariat.

Périmètre d'étude avec l'ajout envisagé des 15 Communes :



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

## Proposition de périmètre de révision de la Charte et Communautés de communes concernées



### 3. PROPOSITION DE MODALITES DE CONDUITE DE LA REVISION DE CHARTE

#### → GOUVERNANCE DE LA REVISION DE LA CHARTE.

La procédure sera menée sous la responsabilité de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui devrait confier au Syndicat mixte du Parc la tâche d'assurer la maîtrise d'ouvrage des démarches à mener.

Des instances de gouvernance partenariale de la révision de charte ont été proposées par délibération du Comité syndical du 13 juillet 2023 pour impliquer les représentants des signataires de la future charte et ainsi obtenir le plus large consensus :

	Etat	Région AURA	Départements 15 et 63	EPCI 15 et 63	Syndicat mixte du Parc
Assemblée plénière régionale		✓			
Comité syndical du Parc		✓	✓	✓	✓
Comité de pilotage	Sous-préfet d'Issoire et DREAL AURA	✓	✓	✓	✓
Comité technique	DREAL AURA DDT 15 & 63 OFB	✓	✓	✓	✓
Cellule révision	DREAL AURA	✓			✓

**Principaux rôles du Comité de pilotage** (dont la réunion de lancement a eu lieu le 13 novembre 2023) :

- pour le bon déroulement des étapes et phases de travail, fixer en amont les objectifs et affecter les ressources nécessaires, puis, chemin faisant, valider les modalités, résultats, calendrier, financements...
- pour la préparation des documents, donner les orientations politiques, fixer les priorités, d'arbitrer les sujets bloquants et valider le contenu de ces documents

**Principaux rôles du Comité technique pilotage** (dont la réunion de lancement a eu lieu le 6 novembre 2023) :

- assurer les décisions relevant de sujets opérationnels et fonctionnels
- préparer les propositions à soumettre au COPIL tant sur le déroulé des étapes et phases de travail, que sur la préparation et le contenu des documents
- valider les étapes et fixer les priorités (validation des objectifs des phases de travail, des résultats et des étapes, rythme du calendrier)
- suivre la progression de la révision de la charte et les étapes inscrites au planning
- faire le point sur l'avancée et la présentation des livrables prévus.

**Principaux rôles de la Cellule Révision** (déjà réunis les 25 mai, 27 septembre et 13 novembre 2023 pour préparer la révision)

- veiller au respect de la procédure et des attendus de la législation
- suivre la préparation et la mise en œuvre de l'appel à concurrence, la réalisation des travaux et de suivre la consommation du budget

- proposer les modalités d'organisation pratiques des réunions (COPIL, COTECH...), ainsi que pré-valider leurs comptes rendus et synthèses
- contribuer à la coordination des prestataires et de l'implication des partenaires.

**Comité syndical du Parc** : première validation des documents.

**Assemblée plénière régionale** : validation définitive des documents.

## ➔ PRESTATIONS EXTERNES

En raison du haut niveau d'exigence de la procédure pour l'élaboration de la future Charte et du temps important à y consacrer, ainsi que par souci de neutralité sur certains aspects, il serait nécessaire d'envisager un appel d'offres pour assister le Syndicat mixte du Parc comme le pratiquent de nombreux syndicats mixtes de Parc. Déjà soumises en termes de principes et approuvées par le Bureau syndical du Parc (le 18 octobre 2023), le Comité technique (le 6 novembre 2023), puis le Comité de pilotage (le 13 novembre 2023), ces prestations externes concerneraient :

- **la préparation des éléments nécessaires à la rédaction des études préalables** (diagnostic du territoire et évaluation de l'application de la charte 2013 » 2028 du Parc)
- **pour la préparation la future charte 2028 » 2043 du Parc** : son évaluation environnementale et l'aide à l'établissement des futurs dispositifs d'évaluation et de suivi de l'évolution du territoire
- **l'association et la concertation des acteurs à mener**, en vue de la préparation des études préalables et de la future charte.

Elles reposeraient sur un appel d'offres structuré en 7 lots séparés, avec les attendus synthétisés ci-après :

<b>DIAGNOSTIC territorial et PROSPECTIVE</b>	<p><b>Etude « ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sites naturels et réservoirs de biodiversité**</li> <li>➤ conciliation des usages</li> <li>➤ forêts (dont forêts anciennes et matures, trames de vieux bois), gestion sylvicole</li> <li>➤ espèces rares et/ou fragiles, biodiversité dans les espaces habités, lutte contre l'érosion de la biodiversité*</li> <li>➤ continuités écologiques et obstacles**</li> <li>➤ exploitation du sous-sol, carrières**</li> <li>➤ ressource en eau, milieux aquatiques (lacs, cours d'eau et zones humides) et politiques de l'eau*</li> <li>➤ puits de carbone*</li> </ul>	<b>Transition climatique*</b>	lot 1
	<p><b>Etude « PAYSAGES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ paysages emblématiques et hauts lieux, lisibilité des spécificités paysagères, révélation et médiatisation des paysages, paysages du quotidien**</li> <li><b>+ cahier des paysages</b> (objectifs de qualité paysagère)</li> <li>➤ aménagement du territoire et urbanisme**</li> <li>➤ bourgs, villages, espaces publics</li> <li>➤ architecture</li> <li>➤ patrimoine bâti historique, traditionnel et vernaculaire</li> <li>➤ réseaux, antennes et infrastructures</li> <li>➤ signalétique et publicité*</li> </ul>		lot 2

<p><b>Etude « ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ consommations énergétiques, mobilités et déplacements</li> <li>▷ production de gaz à effet de serre</li> <li>▷ réseaux de distribution et de transport d'énergie</li> <li>▷ ressources énergétiques et productions d'énergies renouvelables**</li> </ul>		lot 3
<p><b>Etude « ECONOMIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ tourisme et activités de pleine nature**</li> <li>▷ agriculture, alimentation*</li> <li>▷ filières de la pierre volcanique</li> <li>▷ filières bois</li> <li>▷ commerces, industrie, artisanat</li> <li>▷ thermalisme et embouteillage</li> <li>▷ nouvelles formes d'économie (économie présentielle – circulaire – sociale et solidaire, tiers lieux...)</li> </ul>		lot 4
<p><b>Etude « DYNAMIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ démographie, accueil de nouveaux habitants et d'actifs**</li> <li>▷ logement, emplois, pôles d'emploi, formation professionnelle</li> <li>▷ flux de déplacements, relations avec les territoires périphériques</li> <li>▷ culture, éducation, établissements scolaires</li> <li>▷ participation des acteurs à la vie publique, organisation des associations</li> <li>▷ services, numériques et équipements publics</li> <li>▷ organisation institutionnelle, compétences, projets et politiques de planification des territoires</li> <li>▷ enjeux relationnels avec les territoires au sein du Parc et en périphérie</li> </ul>		lot 5
<p><b>EVALUATION FINALE de l'application de la charte 2013 » 2028 du Parc</b> Analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés et moyens mobilisés</li> <li>▷ respect des engagements du syndicat mixte du Parc et des signataires</li> <li>▷ principales actions du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires</li> </ul> <p>Conclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ cohérence et pertinence de la charte au regard des enjeux principaux traités</li> <li>▷ efficacité et efficience de sa mise en œuvre par ses signataires et de sa conduite par le Syndicat mixte du Parc, en notant les facteurs qui auront favorisé ou freiné leur mise en œuvre</li> <li>▷ effets de l'application de la charte sur l'évolution du territoire en caractérisant des impacts positifs ou négatifs sur celui-ci</li> </ul>		lot 6
<p><b>FUTURE CHARTE 2028 » 2043</b></p>	<p><b>Aide à la préparation des dispositifs de suivi-évaluatif et du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ enseignement des démarches et outils précédemment utilisés</li> <li>▷ animation de séances de travail avec les instances de gouvernance de la révision et l'équipe du Syndicat mixte du Parc en vue de préparer une question évaluative et des indicateurs pour chaque mesure phare - prioritaire</li> </ul>	
<p><b>Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043 du Parc</b></p>		lot 1
<p><b>Aide à la concertation et de l'association des acteurs</b></p>		lot 7

\* Le sujet du **changement climatique** serait obligatoirement traité au sein de chacun des lots 1 à 5. Les prestataires seraient amenés à exploiter notamment une **étude sur le climat** (évolution passée et projections de son évolution jusqu'en 2050) commanditée début 2024 auprès d'un climatologue, pour le compte du Syndicat mixte du Parc, afin de contribuer à la préparation des actions de celui-ci durant les années à venir. **Le Syndicat mixte du Parc et le climatologue animent le travail** de préparation de ces éléments par et entre les prestataires de chaque lot ; ils veilleraient notamment au respect des indicateurs de l'étude précitée, à la cohérence et la mise en synergie des analyses et propositions faites au sein de chaque lot...

\*\* Des focus seraient exigés pour chacun de ces sujets majeurs.

La description des prestations externes attendues fait l'objet d'un projet de cahier des charges.

## → MODALITES D'ASSOCIATION ET DE CONCERTATION DES ACTEURS

Dans la limite des moyens dédiés et en se basant sur l'expérience des précédentes révisions de charte, plusieurs formats de concertation et d'information seraient envisagés pour associer acteurs et citoyens, dans le but :

- ▷ de débattre de l'évolution du territoire depuis 2013
- ▷ d'échanger sur les résultats obtenus et actions menées au titre de la précédente charte,
- ▷ de définir les enjeux à venir
- ▷ de recueillir les attentes et contributions pour l'élaboration du nouveau projet de territoire
- ▷ d'appropriation collective du futur projet de territoire.

### **A. Modalités proposées à destination des collectivités, socioprofessionnels et partenaires**

- ▷ **des questionnaires anonymes, proposés en ligne**, de 2024 à 2025, adaptés à ces 3 publics
- ▷ **l'entretien de 20 acteurs impliqués dans le Parc**, en 2024 :
  - 13 entretiens d'acteurs parmi des élus et socioprofessionnels locaux
  - 7 entretiens d'organismes publics départementaux et régionaux
- ▷ **12 ateliers territoriaux**<sup>b</sup>, à destination des élus et socioprofessionnels locaux<sup>c</sup>, soit :
  - en 2024, 6 « ateliers territoriaux » pour contribuer aux études préalables
  - en 2025, 6 « ateliers territoriaux » pour contribuer au projet de charte
- ▷ **10 ateliers thématiques** organisés au siège ou au cœur du Parc, à destination des organismes publics départementaux et régionaux<sup>d</sup>, soit :
  - en 2024, 5 ateliers thématiques pour contribuer aux études préalables (principalement sur les aspects liés à la prospective)
  - en 2025, 5 ateliers thématiques pour contribuer au projet de charte
  - 1 forum Tourisme durable

<sup>b</sup> organisées par grand secteur géographique du Parc : Monts Dômes, Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal Ouest, Monts du Cantal Est

<sup>c</sup> élus des Communes, EPCI, syndicats mixtes..., Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, socioprofessionnels, syndicats professionnels et interprofessionnels locaux

<sup>d</sup> services et établissements publics de l'État : SGAR, DREAL, DRAAF, DRAC, DRAJES, DREETS, DSDEN, ARS, OF, ONF, CRPF, ADEME, BRGM, CEREMA, DDT, SGAR, Préfectures, Sous-Préfectures, Commissariat au massif, UDAP, AE, ARB, Chambres consulaires Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Conservatoire Botanique National Massif central, UNICEM..., Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes (cf. liste en annexe)

- > **2 rencontres de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre**, organisées au siège ou au cœur du Parc, soit
  - o en 2024, 1 réunion pour contribuer aux études préalables
  - o en 2025, 1 réunion pour contribuer au projet de charte
- > **des échanges bilatéraux avec des partenaires et chaque EPCI**, afin de débattre de façon précise d'enjeux et échanger avec eux sur les collaborations à initier ou à pérenniser...
  - o en 2024, pour contribuer aux études préalables
  - o en 2025, pour contribuer au projet de charte
- > **des échanges avec le Conseil Scientifique et de Prospective du Parc**,
  - o en 2024, pour contribuer aux études préalables
  - o en 2025, pour contribuer au projet de charte
- > **5 groupes participatifs thématiques de travail \***, organisés à l'issue des ateliers territoriaux et thématiques, avec des participants si possible constants \*\*, réunis autant que nécessaire au siège du Parc et en visioconférence
  - o en 2024, pour contribuer à la préparation du contenu des études préalables
  - o en 2025, pour contribuer à la préparation du projet de charte en 2025

\*Les thématiques seront liées à chaque lot du marché, dont le **changement climatique** en transversalité :

- o **groupe Environnement et ressources naturelles**
- o **groupe Paysage & aménagement du territoire**
- o **groupe Energie & transition énergétique**
- o **groupe Economie et pratiques socioéconomiques**
- o **groupe Dynamiques sociales et institutionnelles.**

\*\* Les participants seront, dans la limite d'un nombre de places prédéfini, des personnes volontaires :

- o qui se seront inscrites pendant et à l'issue des ateliers territoriaux et thématiques, ainsi que des rencontres avec les EPCI et avec les organismes départementaux et/ou régionaux
- o des élus et des agents du Syndicat mixte du Parc, ainsi que du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc.

- > **4 webinaires**, proposés à tous les participants concertés lors des ateliers territoriaux et thématiques, ainsi que des rencontres des EPCI et partenaires, pour, de façon synthétique restituer les avis et contributions (issus des questionnaires, entretiens, ateliers, rencontre des EPCI...) et partager les versions abouties des documents

soit, à destination des... :

<i>au stade de la finalisation des études préalables</i>	... élus et socioprofessionnels locaux
	... organismes publics départementaux et régionaux
<i>au stade de la finalisation du projet de charte</i>	... élus et socioprofessionnels locaux
	... organismes publics départementaux et régionaux

## **B. Modalités proposées à destination des habitants, des jeunes, du grand public**

- **1 questionnaire anonyme, proposé en ligne de 2024 à mi-2025**, adapté aux habitants et au grand public
- **des temps de concertations thématiques**, organisées pour contribuer à la préparation des éléments de prospective et du projet de charte, articulées le plus souvent autour de temps de présentations et/ou de visites, de débats, puis de convivialité, soit :
  1. des ateliers territoriaux du Paysage qui permettront également d'initier des réflexions sur des questions plus larges de cadre de vie, de changement des modes déplacements...
  2. puis, des animations (Bistrot du Parc, conférences débats, ciné-débats, forums, sorties de terrain...) et 10 webinaires thématiques, autour de sujets concernant le plus souvent les enjeux liés aux grandes transitions (climat, énergie, biodiversité, alimentation)
- **la collecte de perceptions**, regards, avis et suggestions d'habitants et d'actifs :
  - dans le cadre de 3 manifestations très fréquentées du territoire
  - au sein de 3 sites isolés ou villages isolés, pour capter un public potentiellement moins impliqué dans la démarche
- **6 ateliers créatifs participatifs** (un par secteur géographique du Parc<sup>e</sup>) **pour contribuer à la préparation d'un support de présentation du territoire** (exposition probablement) :
  - principales spécificités
  - vocation du Parc
  - grands enjeux
  - principaux objectifs recherchés dans la future charte.

Devant être diffusable en itinérance sur le territoire (mairies, médiathèques, associations, fêtes, écoles...) dès l'enquête publique sur le projet de charte et au-delà la révision de celle-ci, ce support exploitera notamment :

- des représentations sensibles du territoire réalisées par des habitants (adultes et jeunes) qui auront participé à ces ateliers dans la limite d'un nombre de places défini par atelier
  - des données de type infographies produites pour l'élaboration notamment du diagnostic du territoire.
- **2 projets pédagogiques** successifs proposés aux enseignants, **pour inviter leurs élèves à découvrir leur territoire et se projeter** en termes de démarches à favoriser, de rôles à jouer, d'actions à mener..., soit :
    - 1 sur la thématique de l'urbanisme, en 2024-25
    - 1 sur la thématique de l'alimentation, en 2025-26.
  - **1 sujet d'étude (de type Workshop par exemple) à confier à un groupe d'étudiants** d'universités locales **pour conduire cette réflexion prospective** :

*En considérant les attraits (patrimoines naturels, paysagers, culturels...) et handicaps (déplacements, services...) du territoire, comment se projeter en termes d'envies et d'attentes dans une perspective - théorique ou non - de vivre et/ou de travailler dans les prochaines années dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?*

Ces jeunes adultes pourront ainsi proposer des modalités pratiques destinées à inspirer les projets de demain et sensibiliser les collectivités locales du territoire à des démarches visant à maintenir et accueillir un public jeune sur le territoire.

---

<sup>e</sup> Monts Dômes, Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal Ouest, Monts du Cantal Est

### Synthèse des modalités et prise en charge :

Elus et techniciens, socio-professionnels locaux	Organismes régionaux / départementaux	Habitants et grand public	Jeunes	GESTION EXTERNE / INTERNE	
				préparation	animation
questionnaires en ligne	questionnaires en ligne	questionnaires en ligne		lot 6 et SMPNRVA	lot 6
13 entretiens	7 entretiens			lot 6 et SMPNRVA	lot 6
6 ateliers territoriaux + réunions post élections 2026	5 ateliers thématiques			lot 7 et SMPNRVA	lot 7
ateliers paysage				lot 2 et SMPNRVA	lot 2
forum Tourisme durable				lot 4 et SMPNRVA	lot 4
réunions 13 +chaque EPCI	réunions Xpartenaires	animations thématiques		SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA
			projets pédagogiques urbanisme et alimentation	SMPNRVA	autre
		collecte de regards (3 manifestations, 3 sites isolés)		lot 7 et SMPNRVA	lot 7
webinaire de synthèse	webinaire de synthèse	webinaires thématiques*		lot 7 et SMPNRVA	lot 7
5 groupes thématiques participatifs				SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA
		6 ateliers créatifs	travail prospectif d'étudiants	SMPNRVA	SMPNRVA

### C. Liste des principaux partenaires à associer et concerter

ADEME AURA  
 ADIT 63  
 Aduhme  
 Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole  
 Agence de l'eau Loire-Bretagne  
 Agence de l'eau Adour Garonne  
 Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central  
 AMTA  
 ANCT  
 ANPCEN  
 Arvernes durable

ASSEMBLIA  
 Association Albert Monier  
 Association Arkose  
 Association Centre Départemental de Musiques et Danses des Territoires  
 Association Clermont-massif central 2028  
 Association de valorisation des Pailhats de Courgoul  
 Association IEO 15  
 Association IEO 63  
 Association Le Poulgaire

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE  
 De télétransmission : 20/12/2023  
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Association Marchands de Toile  
Association Pierres de Menet  
Association pour Développement Apiculture  
Auvergne  
Association Rivières Rhône Alpes Auvergne  
Astu'sciences  
ATD 15  
Auberge des Milans SLC Mosaïque  
Auvergne estives  
Aventures en Terre volcanique  
Bienvenue à la Ferme Puy-de-Dôme  
Bio 15  
Bio 63  
BRGM  
Centre Clair Matin - UFCV  
Centre d'innovation Sociale Clermont  
Auvergne  
Centre Permanent d'Initiation à  
l'Environnement Clermont-Dôme  
Centre Permanent d'Initiation à  
l'Environnement Haute-Auvergne  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Auvergne- Rhône-Alpes  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Auvergne- Rhône-Alpes Antenne Aurillac  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Auvergne- Rhône-Alpes Antenne Puy-de-  
Dôme  
Centre Volca-Sancy  
Chambre agriculture 15  
Chambre d'agriculture 63  
Chambre de Commerce et d'Industrie 15  
Chamina Voyages  
Chantaris-a-Coltines  
Chauve-souris auvergne  
Clermont Auvergne Métropole  
CNRS  
collèges du Parc  
Combrailles durables  
Comité départemental cyclotourisme 15  
Comité départemental Cyclotourisme 63  
Comité départemental de la randonnée  
équestre 63  
Comité Régional de Tourisme Équestre  
Auvergne Rhône-Alpes Auvergne  
Communauté d'agglomération du Bassin  
d'Aurillac  
Communauté d'Agglomération du Pays  
d'Issoire  
Communauté d'Agglomération Riom Limagne  
et Volcans  
Communauté de Communes Cère et Goul en  
Carladès  
Communauté de Communes Dôme Sancy  
Artense  
Communauté de Communes Hautes Terres  
communauté  
Communauté de Communes Massif du Sancy  
Communauté de Communes Mond'Arverne  
Communauté de Communes Pays de Mauriac

Communauté de Communes Pays Gentiane  
Communauté de Communes Saint-Flour  
communauté  
Communauté de Communes Sumène Artense  
Conseil d'Architecture Urbanisme  
Environnement 15  
Conseil d'Architecture Urbanisme  
Environnement 63  
Conseil départemental du Cantal  
Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes  
Conservatoire Botanique National du Massif  
Central  
Conservatoires des Espaces Naturels  
d'Auvergne  
Covoiturage Auvergne  
Direction Départementale des Territoires 15  
Direction Départementale des Territoires 63  
DRAAF  
DRAC  
DREAL AURA  
Ecole de l'Innovation Saint-Bonnet de Salers  
Ecole des sciences Châteauneuf-Les-Bains  
EDF  
ELEMENT TERRE  
ENERGIES 15  
ENSACF école d'architecture  
Enseignement agricole Bonnefont-Brioude  
Enseignement agricole E.P.L.E.F.P.A. de  
Rochefort-Montagne  
Enseignement agricole LA Marmilhat  
Enseignement agricole Maison Familiale et  
Rurale de Vernines  
Entente des sources de la Dordogne Sancy  
Artense  
Entente du bassin Auze Sumène  
Entente du bassin de la Maronne  
EPF SMAF  
EPIDOR / eptb Dordogne  
Esprit Nattitude  
Établissement Public Loire  
FAL Lioran  
FDEN  
Fédération départementale de la pêche 15  
Fédération départementale de la pêche 63  
Fédération départementale des Chasseurs 15  
Fédération départementale des Chasseurs 63  
Fondation du Patrimoine Auvergne  
FRANE  
FRCIVAM  
FREDON  
GIP Massif central  
GRAB Auvergne  
Groupe Mammalogique d'Auvergne  
Groupe Odonates Auvergne  
Groupement technique des vétérinaires  
Auvergne  
IADT  
INRAE  
Instant d'Absolu - ecolodge

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation UCA  
Interprofession Saint-Nectaire  
IPAMAC  
IRSTEA  
Laboratoire Magma et volcans  
Les Galinottes  
Ligue pour la Protection des Oiseaux  
LPO  
Lycée professionnel Murat  
Lycées professionnels agglomération clermontoise  
Lycées professionnels agglomération aurillacoise  
Maison de la Ronade  
Manoir de Veygoux  
Mille lieux sur Terre  
Mission Haie  
Moutain Wilderness  
Observatoire des Reptiles d'Auvergne  
OFB  
Office de tourisme Clermont Auvergne  
Tourisme  
Office de tourisme des Pays de Saint-Flour  
Office de tourisme du Carladès  
Office de tourisme du Pays de Salers  
Office de tourisme du Pays d'Issoire  
Office de tourisme Hautes terres  
Office du tourisme du Massif du Sancy  
Office du tourisme Auvergne Volcan Sancy  
Office Français de la Biodiversité  
Office National des Forêts  
Panoramique des Dômes TC Dômes  
Parc animalier d'Auvergne  
Parcours Tourisme et patrimoine UCA  
PETR Grand Clermont  
PNR Aubrac  
PNR Livradois Forez  
PNR Millevaches  
Pôle-relais Tourbières  
Rectorat d'Académie  
Région Auvergne Rhône-Alpes  
Relais des Gîtes de France 15  
Relais des Gîtes de France 63  
Réseau d'Éducation à l'Environnement en Auvergne

SAEM Chastreix Sancy  
SAEM des remontées mécaniques du Mont Dore  
SAEM du Mont Dore  
SAEM du Lioran  
SAEM Lioran développement  
SAFER  
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Laboratoire Acté  
SCOT - SM Haut Cantal Dordogne  
SCOT - SMAD Combrailles  
SCOT - SYTEC Est Cantal  
SDEC  
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes  
Service académique départemental 15  
Service académique départemental 63  
Service Département à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 15  
Service Département à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 63  
SIVOM Haute Dordogne  
SMAT du bassin de SIOULE / Syndicat Mixte d'Aménagement  
SMAT du Haut-Allier / Syndicat Mixte d'Aménagement  
SME Région d'Issoire  
SMTC  
Société d'Histoire Naturelle ALCIDE d'ORBIGNY /S.H.N.A.O  
Super Besse  
Syndicat Intercommunal Assainissement Région RIOM  
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon  
Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon  
Syndicat mixte du Puy Mary  
Territoire d'Énergie 63  
UDAP 15  
UDAP 63  
Union Régionale des Associations des communes Forestières  
Volcan Lemptgy  
VULCANIA

## → INFORMATION DU PUBLIC

Divers supports ou vecteurs de communication seront mobilisés :

- un **site Internet** dédié à la révision de charte, créé et administré par le Syndicat mixte du Parc, pour rappeler ce qu'est le Parc, expliquer la révision de la charte, accueillir les questionnaires, informer sur l'enquête publique et disposer d'un espace réservé aux instances de gouvernance (cf. paragraphe 4.2)
- des **newsletters**, posts **Facebook** et **actions de presse** permettront au public de prendre connaissance des résultats et événements liés à la révision de charte.

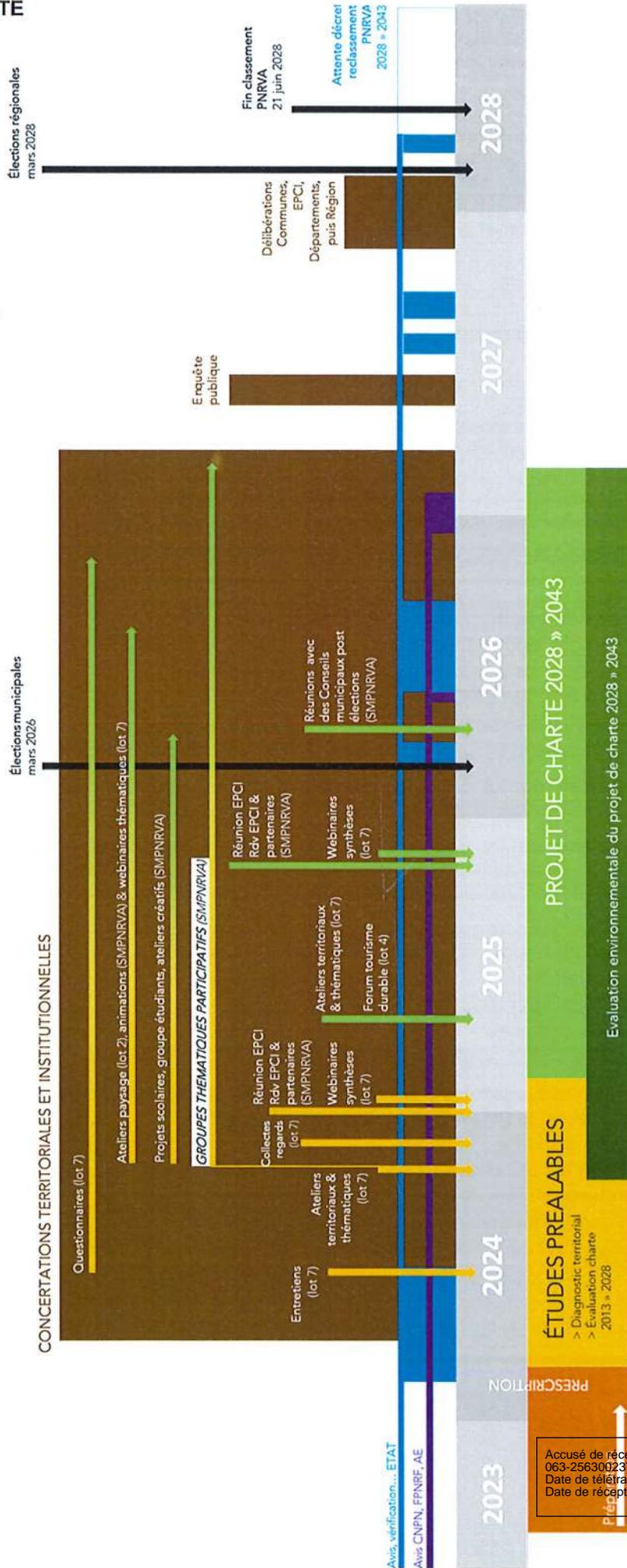
Les collectivités et médiateurs du territoire, ainsi que les principaux partenaires du Syndicat mixte du Parc seront sollicités pour démultiplier la diffusion de ces informations via leurs propres supports de communication, et réaliser l'annonce sur le terrain des diverses rencontres et animations proposées.

Sur le fond, une information sera réalisée sur la révision de charte en tant que procédure et projet de territoire à construire dans le cadre d'une dynamique partenariale. Toutefois, la communication portera le plus souvent sur les enjeux étudiés en vue de la préparation de la future charte, notamment à l'occasion des temps de concertation, pour mobiliser et inviter les acteurs à réfléchir aux grandes transitions du territoire à opérer et objectifs à rechercher pour l'avenir du Parc.

## → SYNTHÈSE DU RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

- > **Auprès des prestataires :**
  - recherche et mise à disposition de données, rapports, études..., contacts
  - articulation des prestations (veille au cahier des charges, organisation de réunions...)
  - suivi de leurs travaux (analyse, argumentation, scénarios, stratégies, objectifs, rôles des acteurs, recommandations, démarches, illustrations, rapports...)
  - réponses aux questions des prestataires
- > **Information du public** (site Internet, médias, réseaux sociaux, communications territoriales...)
- > **Organisation et animation :**
  - des groupes participatifs thématiques en associant les prestataires
  - des réunions des instances de gouvernance de la révision
  - des réunions avec les EPCI
  - des rencontres bilatérales avec ceux-ci et des partenaires
  - des réunions avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc
- > **Avec le prestataire du lot 6 :** préparation et mise en ligne des questionnaires, réunion, préparation de la liste et des sujets des entretiens, réunion d'audition
- > **Avec le prestataire du lot 7 et en lien les autres prestataires,** organisation et participation à la préparation et animation des temps de concertation des acteurs Paysage, ateliers territoriaux, ateliers thématiques, webinaires, forum Tourisme durable...
- > **Après articulation avec le prestataire du lot 7, organisation et animation de temps de concertation pour les habitants et le grand public, dont :**
  - animations thématiques
  - 6 ateliers créatifs participatifs
  - 2 projets pédagogiques
  - sujet d'étude confié à un groupe d'étudiants
- > **Mise en commun et harmonisation sur le fond et la forme des rendus des bureaux d'étude pour la préparation finale des documents :**
  - diagnostic du territoire
  - évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028
  - projet de charte 2028 » 2043
  - évaluation environnementale
- > **Cartographie SIG**

→ TEMPORALITE



Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2023  
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

## PROJET DE CONVENTION ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Forte de sa volonté d'accompagner ses Parcs naturels régionaux pour la préservation et de la mise en valeur de leurs patrimoines, ainsi que pour leur développement durable, en sa qualité d'organisme responsable administrativement des procédures de renouvellement des classements des Parcs, la Région Auvergne Rhône-Alpes devrait confier au Syndicat mixte du Parc la mission d'animer la procédure de révision de la charte du Parc, en vue de solliciter auprès de l'Etat son reclassement pour la période 2028 » 2043.

Conformément à la législation, cette mission confiée au Syndicat mixte du Parc devrait être formalisée par la voie d'une convention précisant :

- > les modalités deancements des études, d'association et de concertation locale des acteurs, d'élaboration de la nouvelle charte, ainsi que les moyens nécessaires
- > les rôles décrits ci-après du Syndicat mixte du Parc et de la Région qui pourraient être prévus tout au long de la procédure.

Étapes	Tâches	Syndicat mixte du Parc	Région AURA
<b>Note argumentaire pour le dossier d'opportunité à adresser au Préfet de Région</b>	Rédaction	x	
	Validation	Comité syndical	x
	Transmission		x
<b>Consultation et choix du(des) bureau(x) d'étude(s)</b>	Rédaction du (des) cahier(s) des charges	x	
	Consultations et choix des bureaux d'études	x	x
	Notifications	x	
<b>Diagnostic, évaluation de la charte en cours (et études spécifiques)</b>	Lancement	x	
	Examen	x	x
	Reproduction		x
	Validations	Comité syndical	
<b>Projet de charte</b>	Rédaction d'une note stratégique	x	
	Rédaction du contenu (dont dispositif d'évaluation)	x	
	Évaluation environnementale	x	
	Reproduction	Plan de Parc	x
	Validations	Comité syndical	
<b>Délibération régionale pour transmission au MTE par la DREAL AURA</b>	Vote en assemblée plénière		x
<b>Saisine, visite pour avis du CNPN et de la FPNR sur le projet de charte</b>	Envoi dossiers	A préciser ultérieurement	
	Préparation visite	x	
	Présence lors de la visite CNPN et FPNR	x	x
<b>Consolidation du projet de charte suite à l'avis du CNPN et de la FPNR</b>	Analyse des avis et intégration des remarques	x	
	Consultation partenaires	x	

	Rédaction consolidée	x	
	Reproduction	x	x
	Validations	Comité syndical	
<b>Consolidation du projet suite avis de l'autorité environnementale (si remarques)</b>	Analyse de l'avis et intégration des remarques	x	
	Consultation partenaires	x	
	Rédaction consolidée	x	
	Reproduction	x	x
	Validations et délibération préalablement à l'enquête publique	Comité syndical	
<b>Enquête publique</b>	Reproduction dossier	Plan de Parc	x
	Courrier au Tribunal administratif pour désignation de la commission d'enquête		x
	Réunions de travail avec les commissaires enquêteurs	x	x
	Arrêté et avis de mise à l'enquête		x
	Publicité dans les journaux		x
	Affichage avis communes/EPCI	x	
	Dépôt registres et dossiers	x	
	Réunion (éventuelle) à mi- enquête avec le commissaire enquêteur	x	x
	Récupération et transmission des registres à la commission d'enquête publique	x	
	Réception du rapport d'enquête		x
	Transmission du rapport aux communes (et aux EPCI éventuellement)		x
<b>Documents non soumis à enquête (première version des annexes)</b>	Rédaction	x	
	Validations (notamment des statuts et du programme triennal)	Comité syndical	
<b>Charte après enquête publique (dont annexes)</b>	Rédaction consolidée suite aux recommandations et/ou réserves de la commission d'enquête publique	x	
	Reproduction	Plan de Parc	x
	Validation	Comité syndical	
<b>Consultations pour avis sur la charte (Ministère de la Transition Ecologique + autres ministères), via transmission au Préfet</b>	Envoi		x
	Rédaction consolidée pour prise en compte des remarques éventuelles	x	
	Validation	Comité syndical	
<b>Approbation de la charte par les collectivités</b>	Reproduction	Plan de Parc	x
	Envoi	x	
	Suivi des délibérations	x	
	Transmission du dossier à la Région	x	
<b>Délibération régionale</b>	Vote en assemblée plénière		x
	Envoi du dossier au Préfet de région pour vérification et transmission Ministère de la Transition Ecologique		x

## BUDGET PREVISIONNEL

Comme présentée et validée par le Comité syndical du Parc lors de sa séance du 18 octobre 2023, une première estimation des dépenses de la révision de la charte du Parc a été réalisée sur la base des prestations externes précitées et sur l'ensemble des années de la procédure. Elle correspond au montant moyen habituel des révisions de charte d'autres Parcs naturels régionaux (environ 300 000 euros au total).

### Rappel des financements :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes propose habituellement aux Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux un financement des prestations externes des révisions de chartes, à hauteur de 100 %, d'un montant maximum de 200 000 euros
- le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, via la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, accorde habituellement chaque année, une subvention à hauteur maximale de 80%, d'un montant maximum de 20 000 euros, en priorité pour les révisions des chartes des Parcs naturels régionaux.

Au regard des coûts estimés, les principaux financements prévisionnels sollicités seraient les suivants, sur l'ensemble de la procédure de révision de la charte (2024 à 2028) :

- Région Auvergne Rhône-Alpes 200 000 euros
- DREAL Auvergne Rhône-Alpes 3 x 20 000 euros.

### Plan de financement prévisionnel :

Natures de dépenses		lot	Dépenses prévisionnelles en TTC		Financements prévisionnels en euros d'après dépenses TTC		
ETUDES PREALABLES	Evaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc		6	25 000		DREAL (2024) 20 000 SMPNRVA 5 000	
	Diagnostic Prospective	Etude : économie et pratiques professionnelles	Tourisme et loisirs de nature	4	25 000		DREAL (2023) 20 000 SMPNRVA 5 000
			Autres sujets		20 000	200 000	
		Etude : environnement et ressources naturelles	1	45 000			
		Etude : paysages et aménagement du territoire (2024) et cahier des paysages (2025)	2	50 000			
		Etude : énergie	3	30 000			
		Etude : dynamiques sociales et institutionnelles	5	20 000			
		Aide à la concertation et de l'association des acteurs	6	25 000			
FUTURE CHARTE	Aide à la préparation du dispositif d'évaluation de la future charte et de suivi du territoire	7	10 000				
	Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043 du Parc	1	25 000		DREAL (2025) 20 000 SMPNRVA 5 000		

**Total 275 000**

D'autres dépenses pourront être identifiées ; en particulier, la Région devrait indiquer au Syndicat mixte du Parc si elle lui confie la mission d'organiser l'enquête publique (en 2026) et lui attribuerait alors le financement correspondant.

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Dans l'immédiat et dans l'attente de la prescription de la révision par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Comité syndical du Parc a validé, lors de sa séance du 18 octobre 2023, le principe de solliciter les financements correspondant aux premières dépenses du marché public (dans lequel il serait mentionné que le marché ne sera signé qu'une fois les financements acquis), soit :

- > **la subvention de 200 000 euros auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**, pour :
  - o la préparation des éléments du diagnostic et de prospective (lots 1 à 5)
  - o l'aide à la concertation et l'association des acteurs (lot 7)
- > **une subvention de 20 000 euros (ligne 2024) auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes** pour l'élaboration de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013»2028 du Parc (lot7).

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'approuver :**
  - > **la démarche de sollicitation de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la prescription de la révision de la charte du Parc en vue de solliciter le reclassement du Parc à l'issue de cette procédure**
  - > **les arguments destinés à motiver le projet de renouvellement du classement du Parc (ils seront ensuite développés dans une note)**
  - > **la proposition d'un périmètre d'étude reposant sur le maintien du périmètre actuel et l'intégration essentiellement à la marge de 15 Communes (le périmètre d'étude sera ensuite décrit dans un rapport)**
  - > **la proposition de modalités de conduite de la révision de charte en termes de gouvernance, de recours à des prestations externes, d'organisation de l'association et de la consultation des acteurs... (ces modalités feront l'objet d'un cahier des charges pour l'organisation du marché public) et de plan de financement**
  - > **les principes qui pourraient sous-tendre la préparation de la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du Parc pour la conduite de la révision de charte par ce dernier (un projet de convention sera préparé)**

et, sur ces bases, d'autoriser le président à mener les démarches suivantes :

- **sollicitation précitée de la Région Auvergne Rhône-Alpes et transmission :**
  - . **d'une note motivant le projet de renouvellement du classement du Parc**
  - . **d'un rapport décrivant le périmètre d'étude envisagé**
  - . **des modalités proposées de conduite de la révision de charte (au sein d'un projet de cahier des charges)**
  - . **de la demande de subvention de 200 000 euros**
  - . **d'un projet de convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du Parc pour la conduite de la révision de charte par ce dernier**
- **sollicitation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour la demande de subvention de 20 000 euros (2024)**
- **sollicitation de toutes autres subventions nécessaires à la révision de la charte**
- **lancement de l'appel d'offres de la révision de charte.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 décembre 2023  
Le Président,

  
Parc  
National  
des Volcans  
d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Lionel CHAUVIN